Communications mobiles et sans fil UMTS: stratégie et orientations

1997/2128(COS) - 29/05/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF: lancer un débat sur l'avenir du Système de télécommunications mobiles universelles UMTS.
CONTENU: la présente communication offre un aperçu des développements survenus sur le marché des communications mobiles et sans fil à l'intérieur de la Communauté depuis la publication, en 1994, du Livre vert sur les communications mobiles et personnelles. Le document examine notamment les choix et les défis induits par la prochaine génération des systèmes mobiles numériques, appelée Système de télécommunications mobiles universelles (UMTS) qui permettra d'utiliser les applications multimédia par le biais des technologies mobiles. La Commission a identifié plusieurs domaines où l'adoption d'une approche à un niveau européen peut se révéler importante, à savoir la réglementation, la normalisation, l'attribution des fréquences, les activités de R&D et la coopération internationale. Le but est de créer un cadre qui permette d'offrir un plus grand choix, une meilleure qualité et des prix moins élevés pour tous les utilisateurs de services mobiles, tout en assurant une concurrence totale dans un environnement qui stimule le niveau de compétitivité que le secteur a maintenant atteint. La Commission souhaite un débat sur ce sujet et invite les parties intéressées à donner leurs commentaires d'ici le 15/07/1997.